

Décision du Maire N° 23 – 24 portant avenant n°1 au marché de prestation de service portant sur la mission de gestion de la piscine municipale saison 2023

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire N° 23 – 21 en date du 4 avril 2023 portant attribution de la mission de gestion de la piscine municipale saison 2023,

Vu le marché de prestation de service confié à la SAS PRESTALIS (35 410 CHÂTEAUGIRON),

Considérant la plus-value d'un montant de 8 700€ HT portant sur des prestations complémentaires conformément à la proposition du 13 avril 2023 pour faciliter notamment la mise en service opérationnelle suite aux travaux de réhabilitation de la piscine (suivi de formation dues par les entreprises des lots constructions ; réglages techniques, gammes de maintenance Dalkia..),

Considérant le projet d'avenant n°1,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°1 au marché de prestation de service pour un montant de 8 700€ HT soit un impact de 6,65% par rapport au marché initial,

2° Le montant du marché est arrêté comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Marché initial	130 908,53 €	26 181,71 €	157 090,24 €
Avenant n°1	8 700,00 €	1 740,00 €	10 440,00 €
Marché modifié	139 608,53 €	27 921,71 €	167 530,24 €

3° de signer l'avenant n°1 correspondant.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 17 avril 2023



Le Maire,
Sylvie CANTREL

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUQUES LES EAUX
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr